



10

membres titulaires

## Collège n°6

Représentants des acteurs  
de la **prévention** et de  
l'**éducation pour la santé**

Sous collège	Nombres de siège	Modalité de désignation
<b>6a)</b> Représentants des services de santé scolaire et universitaire	2 titulaires 2 Suppléants 1 2 Suppléants 2	Désignés par le Recteur de région académique  👉 L'ARS sollicite le recteur dans le cadre du processus de désignation
<b>6b)</b> Représentants des services de santé au travail	2 titulaires 2 Suppléants 1 2 Suppléants 2	Désignés par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  👉 L'ARS sollicite la DREETS dans le cadre du processus de désignation
<b>6c)</b> Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile	2 titulaires 2 Suppléants 1 2 Suppléants 2	Désignés par les présidents des conseils départementaux  👉 L'ARS sollicite les conseils départementaux dans le cadre du processus de désignation



membres titulaires

# Collège n°6

Représentants des acteurs  
de la **prévention** et de  
**l'éducation pour la santé**

Sous collège	Nombres de siège	Modalité de désignation
<p><b>6d)</b> Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé</p>	<p>2 titulaires 2 Suppléants 1 2 Suppléants 2</p>	<p>Les représentants du collège 6d <b>sont désignés par le directeur général de l'ARS</b> après analyse des candidatures au regard de critères objectifs visant à garantir la représentativité des acteurs de la prévention, la diversité des thématiques et la présence d'au moins un acteur du champ médico-social ou de la cohésion sociale.</p> <p>👉 <i>L'ARS sollicite la PSO, Mutualité Française, Addiction France Occitanie</i></p>
<p><b>6e)</b> Représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche</p>	<p>1 titulaire 1 Supplément 1 1 Supplément 2</p>	<p>Le représentant du collège 6e est <b>désigné par le directeur général de l'ARS</b> parmi les personnes proposées ou identifiées au sein d'organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement ou de la recherche. Le choix est opéré au regard de critères objectifs tenant à l'adéquation au champ réglementaire, à la légitimité régionale, à la capacité de contribution aux travaux de la CRSA et à la cohérence d'ensemble de la composition de l'instance.</p> <p>👉 <i>L'ARS sollicite la CREAI-ORS</i></p>
<p><b>6f)</b> Représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement</p>	<p>2 titulaires 2 Suppléants 1 2 Suppléants 2</p>	<p>Désignés à l'issue d'un appel à candidatures</p> <p>👉 <b>L'appel à candidatures est accessible via le formulaire Démarche Numérique</b></p> <p>Les candidatures sont examinées au regard de critères objectifs (conformité réglementaire, implantation régionale, diversité des champs d'intervention, implication en santé) puis arbitrées par le directeur général de l'ARS afin de garantir une représentation équilibrée, diversifiée et cohérente de l'ensemble des acteurs du système de santé en Occitanie.</p>